

— ACCOMPAGNER ET PROTÉGER LES MINEURES

EN SITUATION
PROSTITUTIONNELLE
OU EN RISQUE
DE L'ÊTRE

GUIDE À DESTINATION
DES PROFESSIONNEL·LES
EN ÎLE-DE-FRANCE



Guide régional adapté et complété à partir d'une plaquette départementale originale réalisée par l'Observatoire des violences envers les femmes du Département de la Seine-Saint-Denis, l'Amicale du Nid (ADN) 93, le Lieu d'Accueil et d'Orientation POW'HER de Bagnolet et le Centre Hubertine Auclert en 2021.

Ont aussi contribué à ce guide régional: le réseau des CIDFF en Île-de-France, le réseau de l'Amicale du Nid (ADN) en Île-de-France, la coordination régionale du Mouvement du nid (MDN), la Direction régionale aux droits de femmes et à l'égalité d'Île-de-France et les délégations départementales aux droits des femmes et à l'égalité.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 03

1

**LA PROSTITUTION DES MINEURES,
C'EST QUOI ? 04**

2

**COMPRENDRE LA VIOLENCE DE LA
PROSTITUTION 08**

3

LES CONSÉQUENCES DE LA PROSTITUTION 09

4

CE QUE DIT LA LOI 11

5

LES SIGNAUX D'ALERTE 13

6

**LA POSTURE PROTECTRICE À ADOPTER
AVEC LES MINEURES 15**

7

QUE FAIRE APRÈS LA RÉVÉLATION ? 17

8

LES CONTACTS UTILES PAR DÉPARTEMENT 24

9

LES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN 31

PRÉAMBULE

Ce guide s'adresse aux professionnel·les cherchant à s'outiller pour prévenir la prostitution des mineures et prendre en charge les jeunes victimes.

On estime aujourd'hui que 3 millions d'enfants sont victimes de la prostitution dans le monde (Fondation Scelles).

6000 à 10000 mineures se trouveraient en situation de prostitution en France, principalement des filles de 13 à 16 ans, avec un âge moyen d'entrée en prostitution à 14 ans. C'est une situation qui se développe depuis les années 2010 (Réseau ECPAT International).

Au moins la moitié des adultes en situation de prostitution, dont le nombre est évalué à 37 000 environ, seraient entrées dans la prostitution au cours de leur minorité (Mouvement du Nid et Amicale du Nid).

1 adulte sur 2
en situation de prostitution y est entrée
avant ses 18 ans



PRÉCISION TERMINOLOGIQUE:

La majorité des personnes en situation de prostitution en France et dans le monde sont des femmes, et l'extrême majorité des proxénètes et des clients prostitueurs (personnes ayant recours à la prostitution) sont des hommes. Nous les désignerons donc ici respectivement au féminin et au masculin. Les garçons peuvent toutefois également être victimes de la prostitution et leur repérage et accompagnement doivent également être systématiques. Des filles et jeunes femmes peuvent aussi être proxénètes.

LA PROSTITUTION DES MINEURES, C'EST QUOI ?

L'Amicale du Nid propose cette définition de la prostitution : **« l'achat de l'usage du corps d'une personne à des fins sexuelles ».**

La passe est toujours un acte sexuel imposé par une inégalité de pouvoir. Cette définition permet de considérer la prostitution à partir des auteurs de violence et non des victimes.



L'article 611.1 du Code pénal définit la prostitution comme *« le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage ».*

Mais aucune mineure ou personne majeure ne « se livre » à la prostitution : l'expression « se livrer » réduit la question de la prostitution aux seules actrices que sont les personnes en situation de prostitution.

Le ou la mineure est toute personne « qui n'a point encore l'âge de 18 ans accomplis ». (article 338 du Code civil)

La prostitution est une violence qui prend des formes multiples, elle ne résulte pas d'un choix éclairé qui serait libéré de tous les rapports de domination des hommes sur les femmes qui traversent la société. Elle s'inscrit dans un contexte patriarcal d'appropriation du corps des femmes par les hommes.

Elle est rarement nommée comme telle : on parle d'« escorting », de « michetonnage », de « masseuses », d'« accompagnatrices », d'« hôtesse », etc. Ces termes euphémisent la réalité de la prostitution et les conséquences graves pour ces enfants qui sont exploitées, il est donc important de garder en tête qu'il s'agit de prostitution même occasionnelle ou d'une situation qui peut basculer sur de la prostitution régulière.

LE PARCOURS DE VIE DES MINEURES VICTIMES DE LA PROSTITUTION EST MARQUÉ PAR LA VIOLENCE

L'étude publiée en 2020 par l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis à partir des dossiers des juges des enfants du tribunal judiciaire de Bobigny, de la Protection judiciaire de la jeunesse et de la Cellule de recueil des informations préoccupantes de la Seine-Saint-Denis dénombre 77 mineures victimes ou en risque de prostitution :

/ Au moins **sept mineures victimes de la prostitution sur dix** ont subi des **violences avant la prostitution**. Il s'agit huit fois sur dix de violences physiques et/ou sexuelles. Lorsque les violences sont sexuelles, il s'agit d'un viol pour un cas sur deux.

/ **Une mineure victime de la prostitution sur deux** a subi des violences de ses parents et/ou de ses beaux-parents.

/ **Pour quatre mineures victimes sur dix**, leur mère a subi des violences conjugales.

/ Pour les dossiers des juges des enfants, dans **72 % des cas de violences subies** avant l'entrée dans la prostitution ayant été **dénoncées aux autorités compétentes**, il n'y a **pas eu de suites judiciaires**.

Par ailleurs, l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis a publié une deuxième étude en 2021 à partir de l'examen de 101 dossiers de victimes de prostitution (99 filles et de 2 garçons) prises en charge par l'Aide sociale à l'enfance de la Seine-Saint-Denis.

/ L'étude souligne qu'**une fille sur cinq a été victime de la diffusion (sans son accord) en ligne des vidéos ou photos d'elle dénudée ou en plein acte sexuel**.

INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX SERVENT AUJOURD'HUI D'ACCÉLÉRATEUR À L'ENTRÉE ET AU MAINTIEN DANS LA PROSTITUTION

Parmi les 16 mineures victimes de prostitution accompagnées par le Lieu d'Accueil et d'Orientation « Pow'Her » de Bagnolet en 2020, 13 d'entre elles étaient prostituées via les réseaux sociaux. L'étude de l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis indique qu'une mineure a pu recevoir jusqu'à 900 prises de contact par jour sur les réseaux sociaux.



/ **Les réseaux sociaux comme Snapchat ou Instagram**, fortement utilisés par les jeunes, sont détournés et permettent le repérage des victimes par les proxénètes et la mise en contact avec les clients prostitueurs. Depuis le premier confinement en 2020, la fréquentation de la plateforme *OnlyFans* a explosé. Elle permet de payer des abonnements pour accéder aux contenus publiés par des personnes inscrites, notamment des photos et vidéos à caractère sexuel. Cela s'inscrit dans l'idée qu'il serait normal de payer pour avoir accès aux corps des femmes. La plateforme *MYM* est également utilisée en France.

/ **Les sites spécialisés de rencontres entre jeunes** sont utilisés par des proxénètes et des clients prostitueurs pour repérer des jeunes filles vulnérables : *Badoo* ; *Rencontreados.net* ; *Nodaron.com* ; *Yubo* ; *Coco*.

/ **Les sites d'annonces en ligne**, proposant des services dits d'« escort » avec des failles de vérification d'âge (*www.tescort.com*) ou des sites généralistes qui proposent des services « escort/erotica », facilitent la prostitution des mineures (*Wannonce*).

/ **Les sites de locations d'appartements** facilitent l'organisation du proxénétisme ou diffusent des annonces d'incitation à la prostitution : « chambre gratuite contre services », etc.

/ **La menace de diffusion en ligne de contenus intimes** peut être un outil de chantage pour les proxénètes afin de la maintenir la jeune fille dans la prostitution.

LE SYSTÈME AGRESSEUR

La stratégie de l'agresseur s'inscrit dans le système prostitutionnel, incluant les proxénètes et les clients prostitueurs.

L'objectif de tout agresseur est de pouvoir durablement agresser sa victime tout en s'assurant l'impunité. Sa stratégie s'appuie sur :

1/ L'isolement de la victime par rapport à sa famille, à ses proches, à l'école, etc. L'objectif est d'empêcher la victime de trouver de l'aide en lui ôtant la possibilité de comparer sa situation avec d'autres et de se rendre compte qu'elle vit quelque chose qui n'est pas normal. Les fugues, la déscolarisation participent à cet isolement.

2/ La dévalorisation, l'humiliation : des mots, des attitudes qui rabaissent la personne.

3/ L'inversion de la culpabilité pour faire croire à la victime que c'est elle qui a initié la situation. La victime se sent responsable et subit ce qui lui arrive. Cela se traduit par l'usage de tactiques comme dire « c'est ton comportement qui me pousse à réagir comme ça ». Le concept de « michetonnage » **met l'accent sur la responsabilité de la jeune dans le processus et contribue aussi à cette inversion de la culpabilité.**

4/ Le règne de la peur, voire de la terreur, pour empêcher la résistance : insultes, menaces de mort, coups, viols, etc.

5/ Le verrouillage du secret pour assurer son impunité et empêcher la révélation des violences subies par la victime. Il la persuade que personne ne la croira.

Tous les éléments de cette stratégie de l'agresseur ne se retrouvent pas nécessairement en même temps dans chaque situation de prostitution.

LA MISE SOUS EMPRISE

L'emprise est un processus dans lequel l'agresseur capte la confiance de la victime, la met sous une dépendance affective et en même temps la dévalorise et l'humilie. Cela vise à casser la personne et ses capacités de résistance. **L'emprise est un processus qui empêche la victime de comprendre ce qu'elle vit.** Pour s'en sortir, l'aide d'une

tierce personne est nécessaire. Par exemple, certains proxénètes installent leur emprise sur les victimes en leur faisant initialement croire qu'ils et elles partagent une relation amoureuse. Ils leur imposent ensuite des actes sexuels avec des clients prostitueurs, qui peuvent être des amis ou présentés comme tels. Ils sont souvent désignés comme « loverboys », mais ce terme minimise l'agression.

2 COMPRENDRE LA VIOLENCE DE LA PROSTITUTION

La prostitution ne relève pas de la sexualité mais constitue une violence envers les victimes, et cette violence est accrue par la vulnérabilité des enfants et des adolescentes. Cela s'inscrit dans un contexte d'inégalités entre les femmes et les hommes qui rend possible et banalise les violences sexistes et sexuelles. Par définition, dans la prostitution, le corps est traité comme une marchandise, et l'identité des personnes victimes est niée. La violence sexuelle représentée et banalisée dans les films pornographiques sert d'exemple dans les demandes des clients de la prostitution.

La grande majorité des cas de prostitution de mineures est contrôlée par un proxénète et/ou un réseau.

D'après les travaux de la chercheuse étatsunienne Mélissa Farley :

/ 73% des victimes de la prostitution ont subi des violences physiques avec dommages corporels (de la part de clients prostitueurs, de proxénètes), 62 % ont subi des viols, 64 % ont été menacées avec des armes, 72 % ont vécu sans domicile fixe à un moment de leur parcours.

/ 89% veulent sortir de la prostitution.

Le taux de suicide des personnes en situation de prostitution est 12 fois plus élevé que celui de la population générale. (Étude Proscost de 2015)

La violence est le premier facteur de mortalité et de morbidité directe et indirecte des personnes en situation de prostitution.

3 LES CONSÉQUENCES DE LA PROSTITUTION

La violence de l'exploitation sexuelle peut avoir de **graves conséquences sur la santé physique, psychique et sexuelle** de la victime, *a fortiori* lorsque celle-ci est mineure.

Ces conséquences peuvent être :



Les études internationales indiquent que les séquelles psychotraumatiques des victimes de la prostitution, que l'on retrouve chez 60 à 80 % d'entre elles, sont similaires à celles des victimes de viol.

Après une situation de prostitution, mais aussi après toute situation de violence dans l'enfance, **une prise en charge psychotraumatique est souhaitable**, sans quoi la victime risque de développer un syndrome de stress post-traumatique.

Les troubles psychotraumatiques sont des conséquences normales et universelles des violences et notamment des violences sexuelles. Face à un grave danger, un stress extrême et des situations intolérables, le cerveau met en place des mécanismes neurobiologiques de protection. En l'absence de prise en charge adaptée, ces troubles peuvent s'installer durablement et entraînent une importante souffrance (ainsi qu'un risque de répétition de ces situations violentes).

TROIS ÉLÉMENTS CARACTÉRISENT LE PSYCHOTRAUMATISME :

1 / LA SIDÉRATION : le cerveau se bloque sous l'effet de la douleur, de la peur, le corps est comme paralysé, empêché de réagir.

2 / LA MÉMOIRE TRAUMATIQUE : des flashbacks d'images, de bruits, d'odeurs, de sensations, etc. font revivre les violences subies au moindre lien rappelant leur contexte.

3 / LA DISSOCIATION TRAUMATIQUE : la victime est déconnectée de ses émotions et de son corps, elle se sent spectatrice des événements, comme détachée et privée de ses émotions et de ses ressentis. Ce sentiment peut également produire **une amnésie dissociative :** les faits paraissent n'avoir jamais existé, ce qui peut expliquer que le récit des victimes ait l'air incohérent ou changeant.

Ces éléments vont rendre toute victime extrêmement vulnérable à l'emprise d'un éventuel agresseur. À cause de la dissociation, la victime ne réalise pas sa souffrance lorsqu'elle est au contact d'un agresseur ; **elle peut même paraître « aller bien », aux yeux de quelqu'un-e qui ne serait pas formé-e au psychotraumatisme.**

Dès lors que la victime est libérée de cet état dissocié, les effets de sa mémoire traumatique la font tellement souffrir qu'elle ressent le besoin de s'anesthésier à nouveau, de retrouver cet état où toute souffrance est absente. Une victime peut donc développer après un traumatisme **une multitude de conduites qui la mettent en danger (comportements auto-agressifs, addictifs ou suicidaires)**, comme retourner auprès de la personne qui l'a agressée.

CE QUE DIT LA LOI



POUR LES VICTIMES MINEURES

La prostitution des personnes mineures est interdite sur tout le territoire de la République Française (article 13 de la loi relative à l'autorité parentale du 4 mars 2002).

La personne mineure prostituée est une victime, qui doit être protégée :

Toute personne mineure prostituée, même occasionnellement, est en danger et relève de la protection des juges des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative. **Son consentement n'a pas à être pris en considération** dans l'appréciation des infractions commises par ses clients prostituteurs et ses proxénètes.

Le client de la prostitution est coupable, et donc condamnable :

Tout acte sexuel avec pénétration ou tout acte bucco-génital commis par un majeur contre une mineure de 15 ans est un viol, si le majeur a au moins cinq ans de plus que la mineure. Il est puni de 20 ans d'emprisonnement. Tout-e professionnel-le qui détecte cette situation de prostitution doit la signaler au ou à la procureure de la République.

Le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir, en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, des relations de nature sexuelle de la part d'une mineure, y compris de façon occasionnelle, est puni de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. Ces peines sont par ailleurs portées à dix ans et 150 000 euros lorsqu'il s'agit d'une mineure de moins de 15 ans.



La mise en relation par un réseau de communication, la violence, l'abus d'autorité ou la récurrence des faits constituent des circonstances aggravantes pour lesquelles les peines sont de sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende.

Ces peines sont par ailleurs portées à dix ans et 150 000 euros lorsqu'il s'agit d'une mineure de moins de 15 ans.

Le proxénète aussi est coupable, et donc condamnable :

Le fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit, d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution; de tirer profit de la prostitution d'autrui; d'en partager les produits; d'embaucher, d'entraîner ou détourner une personne en vue de la prostituer ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire, est puni de dix ans d'emprisonnement et 1 500 000 euros d'amende lorsqu'il est commis à l'égard d'une personne mineure. Il est criminalisé lorsque les victimes ont moins de 15 ans: 20 ans d'emprisonnement et 3 000 000 euros d'amende.

Le fait pour un adulte de solliciter auprès d'une mineure la diffusion ou la transmission d'images, vidéos ou représentations à caractère pornographique est puni de sept ans de prison et 150 000 euros d'amende. La peine est portée à dix ans et 150 000 euros si la victime a moins de 15 ans.

La traite des êtres humains est le fait de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir à des fins d'exploitation. À l'égard d'une mineure, elle est punie de dix ans d'emprisonnement et de 1 500 000 euros d'amende.

POUR LES VICTIMES MAJEURES

La loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées a fait évoluer la représentation de la prostitution. Cette loi reconnaît les personnes en situation de prostitution comme des victimes et consacre quatre piliers :

- / **l'accompagnement** des personnes en situation de prostitution dans un parcours de sortie;
- / **la répression du proxénétisme et de la traite d'êtres humains;**
- / **la poursuite des clients** de la prostitution;
- / **la prévention.**

LES SIGNAUX D'ALERTE

Les éléments ci-dessous ne prétendent pas être exhaustifs. Même un de ces repères doit alerter sur la situation de la jeune mineure et les violences subies.

✔ SIGNAUX LIÉS À DES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

Carences affectives et éducatives, violences subies dans l'enfance et notamment sexuelles, hyper-agressivité, réputation liée à la sexualité et rumeurs (en ligne ou hors-ligne), fugues de plus en plus nombreuses et qui durent de plus en plus longtemps, décrochage scolaire.

✔ SIGNAUX LIÉS AUX RELATIONS SOCIALES

Changements de fréquentation, relations avec des hommes plus âgés qui peuvent attendre à la sortie de l'établissement scolaire, voitures passant la chercher, changement de vocabulaire sur la sexualité, l'évocation des relations sexuelles dégradantes sur un ton quasiment indifférent, avoir un langage cru sur la sexualité, codes vestimentaires hypersexualisés, se présenter de manière très négligée.

✔ SIGNAUX LIÉS À DES FACTEURS PHYSIQUES

Traces de blessures, de scarifications, prise ou perte de poids associée à un changement brutal de comportement.

✔ SIGNAUX MATÉRIELS

Possession de cadeaux « inexplicables », de sommes d'argent liquide importantes, de plusieurs téléphones portables et/ou changements réguliers de numéros, de lingerie, de boîtes de préservatifs, de cartes de club destinés aux adultes, d'armes (couteau, lacrymo, etc.).

✓ SIGNAUX LIÉS À LA DIFFUSION DE CONTENU SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Il est important de prendre en compte les victimes de cyberviolences sexuelles comme des jeunes en situation de danger, et de considérer ces situations parmi les signaux d'alerte d'entrée (voire de maintien) dans la prostitution des jeunes.

FOCUS

LE REPARTAGE DES PHOTOS ET VIDÉOS INTIMES (ÉGALEMENT APPELÉS «NUDES») EST UN FACTEUR DE VULNÉRABILITÉ DES JEUNES FILLES DANS L'ENTRÉE DANS LA PROSTITUTION.

Les images sont prises sous la contrainte, et/ou diffusées sans l'accord (ou menace de diffusion). Cela expose les jeunes filles à un véritable danger. La viralité des repartages est potentiellement très importante sur les réseaux sociaux, et s'accompagne le plus souvent de commentaires sexualisant les

corps des jeunes femmes et stigmatisant leur sexualité (réelle ou supposée) au point de leur accoler une «réputation» qui peut avoir des conséquences durables : isolement, perte d'estime de soi, voire psychotraumatismes. La menace de la divulgation de ces contenus peut être un moyen de chantage utilisé par les proxénètes par la suite pour les forcer à la prostitution.

Parmi les 12 mineures accompagnées par l'Amicale du Nid 93 en 2021 suite à des signalements pour prostitution, **sept d'entre elles avaient été victime de diffusion de nudes sans leur accord.**

LES SYMPTÔMES PSYCHOTRAUMATIQUES

Les symptômes psychotraumatiques entraînent une grande souffrance et ont un impact direct sur le discours de ces victimes. Il paraît alors peu cohérent, imprécis, les déclarations peuvent sembler être confuses et manquer de clarté. Pourtant, au vu de la répercussion considérable de ces violences sur des

personnes en pleine construction physique, psychique et affective, il est important que les professionnel·les puissent être en mesure de les écouter et de les comprendre. Pour cela, il est important de savoir reconnaître la dissociation traumatique : anesthésie émotionnelle et physique de la jeune, elle ne ressent plus la douleur, ni psychique, ni physique, elle semble déconnectée de ses émotions.

6 LA POSTURE PROTECTRICE À ADOPTER AVEC LES MINEURES

Pour détecter et prévenir la prostitution des mineures, le développement d'une culture de la protection chez les professionnel·les de l'enfance est nécessaire.

Cela veut dire questionner systématiquement les victimes au sujet des violences subies et les croire lorsqu'elles révèlent des violences, mais aussi être convaincu·e qu'elles ne sont pas coupables de leur situation.

Prenez le temps de recueillir la parole de la jeune avant de l'orienter.

La sortie de la prostitution prend du temps. Ce n'est pas un échec si la mineure est à nouveau maintenue dans la prostitution.

L'objectif est d'ouvrir la parole autour des violences pour qu'elle puisse s'apercevoir que ce n'est pas tabou et que l'on est disponible pour aborder ces questions.

Les mineures victimes ne reconnaissent presque jamais être en situation de prostitution tant qu'elles y sont. Elles ne conçoivent pas ce qu'elles vivent comme une violence ou quelque chose de dégradant mais comme un outil leur permettant d'être valorisées.

COMMENT ABORDER LE SUJET ?

- / Poser un cadre bienveillant et transparent, instaurer un climat de confiance ;
- / Partir de nos inquiétudes, exprimer que la jeune nous semble en danger ;
- / Reprendre sans jugement les signes qu'elle montre à voir, dire ce que l'on voit ;
- / Oser poser la question des violences subies et de la prostitution : « Est-ce qu'il y a quelque chose qui t'a fait souffrir ? », « Est-ce

que tu penses que tu as subi des violences ? », « Je suis là pour t'aider », « As-tu le sentiment de prendre des risques ? », puis « Tu veux m'en dire plus ? » ;

- / Utiliser au départ le vocabulaire de la jeune (« escort », « michto », « bosseur », « protecteur », etc.), le questionner et le déconstruire ;
- / S'appuyer sur la loi dans sa dimension protectrice.

Adoptez un **vocabulaire qui ne banalise pas les violences** et ne culpabilise pas les victimes. Inversez le stigmate, utilisez des mots qui responsabilisent les agresseurs, exploitateurs, clients prostitueurs :



Gardez en tête si vous vous sentez impuissant-e que la sortie de la prostitution est un processus qui nécessite du temps. La prostitution est une des violences les plus extrêmes et présente des situations avec une emprise très forte. Il est ainsi important de montrer à la mineure qui se confie que vous êtes disponible pour l'écouter. Cela lui laisse une porte ouverte pour revenir vers vous quand elle sentira qu'elle sera en mesure de parler des violences qu'elle subit. N'hésitez pas à prendre contact avec des associations spécialisées pour des conseils et appuis techniques (voir la partie «*Les contacts utiles par département*», p. 24).

QUE FAIRE APRÈS LA RÉVÉLATION ?

La mineure a confiance en vous, avant d'orienter, prenez le temps d'accueillir cette parole et de l'accompagner dans le processus.

Que dire face à une révélation ?



Tout citoyen et toute citoyenne a le devoir de signaler un-e enfant en danger. Néanmoins, les professionnel-les de l'enfance sont en première ligne pour repérer les situations de danger. Ils et elles ont l'obligation d'alerter le Département sur la situation préoccupante d'un-e mineur-e, et sont alors délivré-es du secret professionnel. **Il est important de préciser à la jeune que le signalement est une mesure de protection et n'est pas une punition.**

Les professionnel·les doivent transmettre une information préoccupante (IP) ou un signalement avec les mots exacts de la jeune en explicitant les violences subies, les risques ou les éléments prostitutionnels. Les parents doivent être informé·es de cette IP avec les procédures habituelles de l'établissement, **sauf si un risque de danger de la part de la famille est identifié pour la mineure** (risque de représailles de la part des parents, frères et sœurs, famille élargie). La responsabilité du ou de la travailleuse sociale peut être engagée en cas de non-traitement de la situation.



L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE (IP)

Envoi à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) de « *tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un·e enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger et puisse avoir besoin d'aide, dans le cadre d'une mesure de protection administrative ou judiciaire* ».

BON À SAVOIR

Depuis la loi du 5 mars 2007, chaque département dispose d'une **Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)**. Placée sous la responsabilité du ou

de la président·e du Conseil départemental, elle a pour mission d'analyser les informations préoccupantes (IP) concernant les enfants en danger ou en risque de l'être, et d'accompagner les professionnel·les qui signalent des situations préoccupantes.

L'envoi d'une IP à la CRIP a pour objectif de permettre d'évaluer la situation de la mineure. Les professionnel·les non-investi·es de cette responsabilité n'ont pas à faire d'enquête, ils et elles doivent simplement transmettre les éléments de danger. C'est à la CRIP de déterminer les actions de protection et d'assistance dont elle et/ou sa famille peut bénéficier.

Après évaluation, la CRIP transmet la situation des enfants en risque de danger aux services départementaux de protection de l'enfance et les situations de danger appelant une protection judiciaire au procureur ou à la procureure de la République.

Les professionnel·les peuvent appeler la CRIP de leur département pour une aide.

| Cellule de recueil des informations préoccupantes | | |
|---|---|---|
| DÉPARTEMENT | CONTACT TÉLÉPHONE / MAIL | ADRESSE POSTALE |
| PARIS (75) | 01 42 76 26 17 crip75@paris.fr | Bureau de l'aide sociale à l'enfance - CRIP 75 4 bis/6 boulevard Diderot 75012 Paris |
| SEINE-ET-MARNE (77) | 01 64 14 77 38 crip77@departement77.fr | Conseil départemental de la Seine-et-Marne - CRIP 77 Hôtel du Département CS 50377 77010 Melun Cedex |
| YVELINES (78) | 01 39 07 74 30 ccip@yvelines.fr | Cellule de Recueil des Informations préoccupantes 78 Département des Yvelines 2 Place André Mignot 78000 Versailles |
| ESSONNE (91) | 01 60 91 31 08 crip@cd-essonne.fr | Direction de la Prévention et de la protection de l'Enfance Cellule de recueil des informations préoccupantes Tour Malte Boulevard de France 91012 Evry Cedex |
| HAUTS-DE-SEINE (92) | Service de Traitement des Informations Préoccupantes et Personnes Vulnérables (TIP- PV): 0 800 00 92 92 tippv92@hauts-de-seine.fr | Pôle Solidarités - CRIP 92 Direction Famille Enfance Jeunesse Hôtel du Département 57 rue des Longues Raies 92000 Nanterre |
| SEINE-SAINT-DENIS (93) | 0 800 00 083 01 43 93 10 35 crip@seinesaintdenis.fr | Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis Direction de l'Enfance et de la Famille - CRIP 93 Service de l'Aide sociale à l'enfance 93006 Bobigny Cedex |
| VAL-DE-MARNE (94) | 0 811 900 200 dpej-crip@valdemarne.fr | Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse, cellule de recueil des informations préoccupantes Hôtel du département 95054 Créteil |
| VAL-D'OISE (95) | 01 34 25 76 62 cdip95@valdoise.fr | Direction de l'Enfance - CDIP 2 avenue du Parc CS 20201 Cergy 95032 Cergy Pontoise Cedex |



LE SIGNALEMENT SI DANGER GRAVE

Transmission directe à l'autorité judiciaire. La saisine du ou de la procureure de la République est possible **en cas d'infraction pénale caractérisée** (violences physiques ou négligences lourdes, agressions sexuelles, etc.) ou en cas de situation de prostitution, nécessitant une mesure de protection sans délai.

Dans ce cas, **il faut directement envoyer le signalement au procureur ou à la procureure de la République du département en transmettant une copie à la CRIP pour information.** C'est au procureur ou à la procureure de la République qu'il appartient de décider d'effectuer une enquête pénale, de solliciter une évaluation par les services départementaux auprès de la CRIP ou de prendre une ordonnance de placement provisoire afin d'éloigner le ou la mineure de sa famille et/ou de saisir le ou la juge des enfants.

COMMENT RÉDIGER UN SIGNALEMENT ?

Faire mention de l'identité de la mineure et du moyen de la contacter, du domicile de ses parents, du lieu effectif où elle se trouve, de sa situation scolaire (lieu de scolarisation le cas échéant), de l'existence d'une mesure éducative administrative ou judiciaire, des éléments relatifs à une situation de prostitution supposée et du contexte de la révélation.

En fonction des éléments, un ou une juge des enfants peut être saisie par le ou la procureure de la République et peut mettre en place des mesures de protection.

Envoyer le signalement par mail au ou à la procureure de votre juridiction avec comme objet « *Signalement mineure en situation de prostitution* », en mettant copie à l'adresse mail de la CRIP du département (voir ci-dessus).

Pour les IP (informations préoccupantes) et les signalements faits par les professionnel·les de l'Éducation nationale, **chaque département a un protocole qui précise les modalités de saisine et de transmission des informations** (les protocoles peuvent varier entre le premier et second degré).

Voir, par exemple, la « *Fiche réflexe à destination des professionnels : mineurs en situation de prostitution* » de l'Académie de Versailles, disponible sur l'intranet Ariane.

| DÉPARTEMENT | Tribunal judiciaire | |
|-------------------------------|--|---|
| | CONTACT TÉLÉPHONE/MAIL | ADRESSE POSTALE |
| PARIS (75) | 01 44 32 51 51 Tj-paris@justice.fr | Tribunal de Paris Parvis du Tribunal de Paris 75859 Paris Cedex 17 |
| SEINE-ET-MARNE (77) | 01 64 79 80 00 tj1-melun@justice.fr | Tribunal de Melun 2 avenue du Général Leclerc 77010 Melun Cedex |
| YVELINES (78) | 01 39 07 39 07 tj1-versailles@justice.fr | Tribunal de Versailles 5 place André-Mignot 78011 Versailles Cedex |
| ESSONNE (91) | 01 60 76 78 00 tj1-evry@justice.fr | Tribunal d'Evry 9 rue des Mazières 91012 Evry Cedex |
| HAUTS-DE-SEINE (92) | 01 40 97 10 10 tj-nanterre@justice.fr | Tribunal de Nanterre 179-191 avenue Joliot Curie 92020 Nanterre cedex |
| SEINE-SAINT-DENIS (93) | 01 48 95 13 93 difaje.tj-bobigny@justice.fr | Tribunal de Bobigny 173 avenue Paul Vaillant Couturier 93008 Bobigny Cedex |
| VAL-DE-MARNE (94) | 01 49 81 16 00 tj-creteil@justice.fr | Tribunal de Créteil Place du Palais 94011 Créteil Cedex |
| VAL-D'OISE (95) | 01 72 58 70 00 tj-pontoise@justice.fr | Tribunal de Pontoise 3 rue Victor Hugo BP 50220 95302 Cergy Pontoise Cedex |

BONNE PRATIQUE

LE DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL VISANT À L'ÉVALUATION ET LA PRISE EN CHARGE DES MINEURES EN SITUATION DE PROSTITUTION (AEMO RENFORCÉE) EN SEINE-SAINT-DENIS

Un dispositif spécialisé a été élaboré en Seine-Saint-Denis en 2021 pour prendre en charge de façon spécifique les mineures en situation de prostitution. Il a été mis en place suite à un groupe de travail conduit par le parquet de Bobigny, le tribunal pour enfants, le Département, le Centre départemental Enfants et Familles (CDEF), et les associations spécialisées sur l'accompagnement des mineures en situation de prostitution.

Le dispositif prévoit notamment que :

/ Le service éducatif en charge d'évaluer la situation transmise à la CRIP ou à l'ASE se fait avec l'assistance de l'association spécialisée l'Amicale du Nid 93.

/ Une mesure d'AEMO (Action éducative extérieure en milieu ouvert) renforcée peut par la suite être prononcée par la justice en coréférence avec l'Amicale du Nid 93 pour proposer un accompagnement spécifique aux jeunes filles confrontées à la prostitution.

/ Un ou une travailleuse sociale a pour rôle de suivre chaque situation dans sa globalité, depuis le signalement jusqu'aux mesures d'assistance en passant par l'évaluation.

/ Des rencontres trimestrielles entre l'ASE et le parquet ont par ailleurs été instaurées afin de faire le point sur les signalements pour prostitution et proxénétisme, ce qui est particulièrement important pour mobiliser les équipes éducatives qui sont désormais sollicitées dans les cas de prostitution. Elles permettent de faire le lien entre l'enquête pénale et l'enfant.

BON À SAVOIR

DES CONSEILS POUR SUPPRIMER LES CONTENUS À CARACTÈRE SEXUEL EN LIGNE

1 / Penser à conserver les preuves de contenus signalés avant de demander leur suppression (captures d'écran par exemple) pour pouvoir faire valoir les droits de la victime par la suite.

Conseils en matière de collecte de preuves numériques : www.guide-protection-numerique.com/comment-conserver-des-preuves

2 / Demander la suppression auprès des plateformes sur lesquelles ce contenu a été diffusé : l'explication de la démarche : www.stop-cybersexisme.com/Node/276

En cas de non-réponse du site (après un mois) ou si la réponse n'est pas satisfaisante, il est possible de déposer une « plainte » auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : www.cnil.fr/fr/plaintes/internet

3 / Il est aussi recommandé de signaler le contenu via le portail public Pharos sur www.internet-signalement.gouv.fr

Attention ! Effectuer un signalement sur cette plateforme ne remplace pas un dépôt de plainte contre la personne qui a diffusé les contenus (ce qui est fortement conseillé).

4 / Mobiliser le droit à l'oubli ou « déréférencement ». Il est possible de demander que des contenus n'apparaissent plus sur un moteur de recherche, notamment par le biais du formulaire « droit à l'oubli » de Google.

5 / Il est également possible de demander la suppression de contenus via la saisine d'un-e juge. L'accompagnement par un-e professionnel-le du droit est recommandé.

Pour plus d'information, consultez le site « Stop cybersexisme » du Centre Hubertine Auclert : www.stop-cybersexisme.com/

QUE DIT LA LOI ?

L'enregistrement et/ou la diffusion d'une image pédopornographique est punie de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende et de sept ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende si diffusée sur les réseaux sociaux.

Pour les victimes majeures, la diffusion de contenus intimes (même si la victime a consenti à réaliser cette photo) est punie de deux ans de prison et 60 000 € d'amende.

Pour plus conseils et ressources, consulter la fiche-pratique « Que faire en cas de diffusion de contenus intimes en ligne ? » du Centre Hubertine Auclert : www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/fiche-pratique-que-faire-en-cas-de-diffusion-de-contenus-intimes-en-ligne

LES CONTACTS UTILES PAR DÉPARTEMENT



La réponse face à la prostitution des mineures est partenariale. Plusieurs professionnel·les doivent ainsi être impliqués pour proposer un accompagnement complet aux mineures afin de sortir du système prostitutionnel, notamment :

- / Les associations spécialisées
- / Les structures d'hébergement
- / La Justice/Les forces de l'ordre
- / Les professionnel·les de la santé
- / Le service de protection de l'enfance
- / Les juristes, avocat·es
- / Les services sociaux

Des contacts associatifs sont à retrouver sur la cartographie régionale des dispositifs d'accueil pour les femmes victimes de violences : orientationviolences.hubertine.fr/

PARIS (75)

ACCUEIL VICTIMES / SOUTIEN TECHNIQUE AUX PROFESSIONNEL·LES

Amicale du Nid 75

Accompagnement des jeunes concerné·es par la prostitution après signalement (en corréférence avec l'Aide sociale à l'enfance) c.rondeau@adn75.fr 01 42 39 76 42

Soutien technique aux professionnel·les concernant les mineur·es en situation de prostitution ou qui risquent de l'être d.laly@adn75.fr 01 42 39 76 37

Mouvement du Nid 75

Soutien technique pour les professionnel·les
Co-accompagnement avec l'Aide sociale à l'enfance et accompagnement collectif ciblé pour les mineur·es en situation de prostitution ou en risque prostitutionnel preventionidf@mouvementdunid.org 07 68 53 25 30

LAO Pow'Her à Bagnolet (93)

Lieu d'accueil et d'orientation pour les jeunes femmes de 15 à 25 ans victimes de violences sexistes ou sexuelles
Accueil sur rendez-vous : 01 71 29 50 02
lao@associationfit.org

Accueil des professionnel·les : 10h-13h du lundi au jeudi.

- accueil des victimes
- soutien technique aux professionnel·les
- prévention

8 / LES CONTACTS UTILES PAR DÉPARTEMENTS



FIT – Une Femme, un toit
Hébergement pour les 18-25 ans.
contact@associationfit.org
01 44 54 87 90

Centre de psychotrauma de l'Institut de victimologie
Prise en charge des victimes
rdv@cpiv.org 01 43 80 44 40
2 avenue Richerand, 75010 Paris
Horaires et lieux des consultations sur Paris à retrouver en ligne : cpiv.org/lieux-de-consultation

CIDFF de Paris
13 permanences juridiques sur Paris qui peuvent accueillir des mineur·es en situation prostitutionnelle
femmesinfo@cidffdeparis.fr
01 83 64 72 01. Horaires et lieux à retrouver sur : paris.cidff.info/permanences-cidff/p-52

ASSOCIATION GÉNÉRALISTE POUVANT ACCOMPAGNER UN PUBLIC MINEUR ET JEUNE MAJEUR EN SITUATION PROSTITUTIONNELLE

Association Nationale de Réadaptation Sociale (ANRS)
Soutien (protection de l'enfance et insertion) de jeunes en difficulté et en danger, dont des mineur·es en situation prostitutionnelle
Permanence Accueil Jeunes (PAJ) 24 rue Ramponneau, 75020 Paris 01 48 05 01 01

ACTIONS DE PRÉVENTION / SENSIBILISATION

Amicale du Nid 75
Actions de prévention et de sensibilisation pour les jeunes et les professionnel·les
Plus d'infos auprès de la chargée de mission mineur·es : d.laly@adn75.fr 01 42 39 76 37

Mouvement du Nid 75
Actions de prévention dans les établissements scolaires
preventionidf@mouvementdunid.org
07 68 53 25 30

SEINE-ET-MARNE (77)

ACCUEIL VICTIMES / SOUTIEN TECHNIQUE AUX PROFESSIONNEL·LES

Mouvement du Nid 77
Soutien technique aux professionnel·les
Co-accompagnement avec l'Aide sociale à l'enfance et accompagnement collectif ciblé pour les mineur·es en situation de prostitution ou en risque prostitutionnel
preventionidf@mouvementdunid.org
07 68 53 25 30

ACTIONS DE PRÉVENTION / SENSIBILISATION

Mouvement du Nid 77
Actions de prévention – Séjours de répit
prevention91@mouvementdunid.org
06 23 05 14 12



YVELINES (78)

ACCUEIL VICTIMES / SOUTIEN
TECHNIQUE AUX PROFESSIONNEL·LES
 Women Safe & Children

Lieu d'écoute et d'accompagnement psycho-médico-juridique pour les victimes de violences sexistes et sexuelles dont les mineur-es

Sur rendez-vous au 01 39 10 85 35
accueil@women-safe.org
9 rue Armagis (2^e étage),
78100 Saint-Germain-en-Laye

Amicale du Nid 78

Soutien technique aux professionnel·les,
concernant les mineur-es en situation de prostitution ou qui risquent de l'être.
permanence.sociale@adn78.fr
07 69 79 14 57

ACTIONS DE PRÉVENTION /
SENSIBILISATION
 L'Amicale du Nid

Actions de prévention et de sensibilisation par la coordinatrice des actions de prévention de la prostitution auprès des mineur-es des Hauts-de-Seine (sur demande)

coordinatrice.prevention@adn92.fr

Mouvement du Nid Île-de-France

Actions de sensibilisation
iledefrancecoordination@mouvementdunid.org
01 43 66 54 85 / 06 25 64 21 25

ESSONNE (91)

ACCUEIL VICTIMES / SOUTIEN
TECHNIQUE AUX PROFESSIONNEL·LES
 Mouvement du Nid 91

Soutien technique aux professionnel·les,
co-accompagnement avec l'Aide sociale à l'enfance
iledefrance-91@mouvementdunid.org
06 23 05 14 12

ACTIONS DE PRÉVENTION /
SENSIBILISATION
 Mouvement du Nid 91

Actions de prévention (bus de prévention) et actions auprès des jeunes dans les missions locales

iledefrance-91@mouvementdunid.org
06 23 05 14 12

CIDFF 91

Actions de prévention notamment dans les missions locales
contact@cidff91.org 01 60 79 42 26



HAUTS-DE-SEINE (92)

ACCUEIL VICTIMES / SOUTIEN
TECHNIQUE AUX PROFESSIONNEL·LES
 Amicale du Nid 92

Soutien technique aux professionnel·les,
concernant les mineur-es en situation de prostitution ou qui risquent de l'être.
paah@adn92.fr 01 47 84 73 53

Mouvement du Nid 92

Soutien technique aux professionnel·les,
co-accompagnement avec l'Aide Sociale à l'Enfance et accompagnement collectif ciblé pour les mineur-es en situation de prostitution ou en risque prostitutionnel
preventionidf@mouvementdunid.org

CIDFF 92 Nord

Permanence juridique pour les 18-25 ans, les vendredis après-midi de 14 h à 17 h, au sein de l'Espace Santé Jeune de Nanterre, sur rendez-vous au 01 55 69 12 68

CIDFF 92 Sud

Première prise en charge (juridique et/ou psychologique) sur rendez-vous, du lundi au vendredi 9 h 30-12 h 30 et 13 h 30-18 h
01 46 44 71 77 / 07 68 53 25 30
Horaires et lieux complets sur hautsdeSeine-clamart.cidff.info/permanences-cidff/p-52

ACTIONS DE PRÉVENTION /
SENSIBILISATION
 Mouvement du Nid 92

Interventions en milieu scolaire
preventionidf@mouvementdunid.org
07 68 53 25 30

Amicale du Nid 92

Actions de prévention et de sensibilisation
coordinatrice.prevention@adn92.fr

SEINE-SAINT-DENIS (93)

ACCUEIL DES VICTIMES / SOUTIEN
TECHNIQUE AUX PROFESSIONNEL·LES
 LAO Pow'Her de Bagnolet

Lieu d'accueil et d'orientation pour les jeunes femmes de 15 à 25 ans victimes de violences sexistes ou sexuelles
lao@associationfit.org
01 71 29 50 02

Accueil des professionnel·les: 10 h à 13 h du lundi au vendredi

L'Amicale du Nid 93

Accompagnement des jeunes au sein de la mission mineur-es (saisine par le tribunal pour enfants de Bobigny ou par les services de l'Éducation nationale pour une action en faveur des jeunes)

contact.mm@adn93-asso.org
06 16 73 57 28 / 07 66 65 23 93

Soutien technique aux professionnel·les

prenant en charge des mineures en danger ou en situation de prostitution. Proposition d'AEMO renforcée en coréférence avec l'Amicale du Nid 93
contact.mm@adn93-asso.org



CONSULTATIONS DE PSYCHOTRAUMATOLOGIE

Centres de planification familiale du 93

Coordonnées et informations pratiques sur seinesaintdenis.fr/enfance-education-jeunesse/Prevention-et-protection-de-l-enfance/article/centres-de-planification-familiale

Psychotraumatologie

23 consultations de psychotraumatologie réparties sur 11 villes du département. 2 consultations sont réservées pour accompagner les mineur-es en situation de prostitution.

Horaires et lieux de consultation sur cpiv.org/lieux-de-consultation

VAL-DE-MARNE (94)

ACCUEIL VICTIMES / SOUTIEN TECHNIQUE AUX PROFESSIONNEL-LES

Mouvement du Nid 94

Permanence tous les lundis pour les mineur-es et jeunes majeur-es en situation de prostitution.

Maison de prévention / Maison des adolescent-es – PEAJ 55 Avenue du Maréchal Joffre, 94120 Fontenay-sous-Bois
iledefrance-94@mouvementdunid.org
07 49 88 06 02 / 07 49 53 20 78

Soutien technique aux professionnel-les, co-accompagnement avec l'Aide sociale à l'enfance et accompagnement collectif ciblé pour les mineur-es en situation de prostitution ou en risque prostitutionnel.
iledefrance-94@mouvementdunid.org

ACTIONS DE PRÉVENTION / SENSIBILISATION

Amicale du Nid 93

Actions de prévention et de sensibilisation sur la prostitution auprès des mineur-es.

contact.mm@adn93-asso.org
06 16 73 57 28 / 07 66 65 23 93

ACTIONS DE PRÉVENTION / SENSIBILISATION

Mouvement du Nid 94

Actions en collège/lycée/BIJ et PIJ/ MECS
iledefrance-94@mouvementdunid.org
07 49 88 06 02 / 07 49 53 20 78

CIDFF 94

Interventions en prévention et formation des professionnel-les
cidff94@gmail.com 01 72 16 56 50



- accueil des victimes
- soutien technique aux professionnel-les
- prévention

VAL D'OISE (95)

ACCUEIL VICTIMES / SOUTIEN TECHNIQUE AUX PROFESSIONNEL-LES

Amicale du Nid 95

Soutien technique aux professionnel-les concernant les mineur-es en situation de prostitution ou qui risquent de l'être.
permanence.sociale@adn95.fr
07 67 29 47 54

ACTIONS DE PRÉVENTION / SENSIBILISATION

Amicale du Nid

Actions de prévention et de sensibilisation de la prostitution par la coordinatrice des actions de prévention auprès des mineur-es des Hauts-de-Seine (sur demande).
coordinatrice.prevention@adn92.fr

NUMÉROS NATIONAUX DE CONSEILS ET D'ÉCOUTE

119 SERVICE NATIONAL D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE POUR L'ENFANCE EN DANGER (SNATED), « Allo enfance en danger ».

Accessible 24 h / 24 et 7 j / 7, offrant un moyen direct et anonyme pour parler d'une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.

3919 Plateforme d'écoute nationale, gratuite et anonyme POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES, SEXISTES ET SEXUELLES.

Accessible 24 h / 24 et 7 j / 7.

3018 Numéro national gratuit, anonyme et confidentiel **POUR LES JEUNES VICTIMES DE VIOLENCES NUMÉRIQUES**. Accessible par téléphone 6 jours sur 7 de 9 h à 20 h, sur 3018.fr par tchat en direct, via Messenger et WhatsApp. Une application est également disponible.

0 800 05 95 95 Ligne d'écoute gratuite, anonyme et confidentielle « **VIOLS FEMMES INFORMATION** » **POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES**, du lundi au vendredi de 10 h à 19 h géré par le Collectif féministe contre le viol.

0 800 08 11 11 **UN NUMÉRO VERT NATIONAL « SEXUALITÉS, IVG, CONTRACEPTION »**. Ligne d'écoute gratuite et anonyme du lundi au samedi de 9 h à 20 h, par les professionnel-les du Planning familial.

Appelez le **17** si le ou la **MINEURE EST EN SITUATION DE DANGER IMMINENT**.



DES RESSOURCES DE FORMATIONS AU NIVEAU RÉGIONAL

Mouvement du Nid

« *Prostitution des mineur-es: état des lieux, enjeux éducatifs, défi pour les professionnel-les* »

Deux à trois jours de formation à destination des professionnel-les des secteurs de l'action sociale, de l'éducation nationale, et associatif.

Plus d'information sur le site www.mouvementdunid.org et en contactant : formation@mouvementdunid.org / 06 25 85 07 36

Amicale du Nid

/ « *La prostitution des jeunes, notamment des mineur-es: comprendre pour agir* » : deux jours de formation à destination des professionnel-les travaillant auprès des jeunes.

/ « *Se former à la prévention de la prostitution des jeunes* » : trois jours de formation

Plus d'information sur le site de l'Amicale du Nid www.amicaledunid.org et en contactant : formation@adn-asso.org

DIAGNOSTIC TERRITORIAL SUR LA PROSTITUTION DES MINEUR-ES

L'Amicale du Nid accompagne les partenaires dans la réalisation d'états des lieux sur la prostitution des mineur-es sur leur territoire. Un exemple d'un diagnostic réalisé dans le Val d'Oise est disponible en ligne, sur le site de l'Amicale du Nid. Plus d'informations en contactant : lgil@adn-asso.org / 06 17 01 36 19

LES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Pour vous accompagner ou pour aller plus loin, vous pouvez vous référer aux ressources suivantes :

/ **Un guide « Prostitution des mineures »** à destination des professionnel-les réalisé par le Mouvement du Nid (48 pages, 2021).

/ **Le site de sensibilisation « jenesuispasavendre.org »** réalisé par l'Amicale du Nid pour sensibiliser les jeunes à la question de la prostitution. La campagne se poursuit sur le compte Instagram @je_ne_suis_pas_a_vendre et les affiches sont à commander sur le site de l'Amicale du Nid.

/ **« Prostitution, osons en parler »** (campagne de l'Amicale du Nid) : le guide *Points de repères pour les professionnel-les* et l'affiche de l'Amicale du Nid.

/ **Campagne nationale de prévention de la prostitution chez les mineur-es: « Je gère »** (affiches, vidéos).

/ **Recherche-action pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en France** Centre de victiologie des Mineurs (CVM), janvier 2022.

/ Les études sur la prostitution des mineur-es de la Seine-Saint-Denis :

- **« La prostitution des mineures en Seine-Saint-Denis: études approfondies »** (en 2020)
- **« La prostitution des mineures en Seine-Saint-Denis: étude des dossiers de l'Aide sociale à l'enfance »** (en 2021)

/ **Le théâtre forum « Parfum de luxe »** de la compagnie de théâtre *Entrées de jeux*.

/ D'autres ressources à retrouver sur l'égalithèque du Centre Hubertine Auclert : centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque



RÉDACTION

L'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert ; l'Observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis ; l'Amicale du Nid de Seine-Saint-Denis ; et le Lieu d'Accueil et d'Orientation POW'HER de Bagnolet

COORDINATION ET SUIVI ÉDITORIAL

Léa Moureau

ÉDITEUR

Centre Hubertine Auclert
Mai 2022

PHOTO DE COUVERTURE

©Rosie Fraser

MISE EN PAGE

**Hélène
Laforêt**

IMPRIMERIE

Schraag imprimerie

DÉPÔT LÉGAL

Août 2022



www.centre-hubertine-auclert.fr

Le Centre Hubertine Auclert est le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, organisme associé du Conseil régional d'Île-de-France.

Il promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes.

Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs du territoire francilien (collectivités, associations, syndicats, établissements scolaires), notamment à travers la production d'études, la conception d'outils et l'animation de formations.